

Conseil Municipal de CAMBRAI

Séance Publique du Jeudi 2 Juillet 2020 à 18 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. François WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A. VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ; Mme DROBINOHA ;
M. DHENIN ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme DEMONTFAUCON ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ; Mme CHARPENET ; M. LAURENT ;
M. TRANOY ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; Mme CHATELAIN (à c/ du 6^{ème} objet) ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

Absents excusés

M. Laurent WIART qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. DERASSE qui a donné procuration à M. MAURICE
Mme CHATELAIN (jusqu'au 5^{ème} objet)

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur Benoît Vaillant est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance est adopté.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

COMPTABILITE COMMUNALE. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Conformément à la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, les délais relatifs à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et au budget primitif sont suspendus. De ce fait, il est donc prévu de présenter, dans une même séance le ROB et le vote du budget primitif.

Le conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires dont il a pu débattre au cours de la séance, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

COMPTABILITE COMMUNALE. RAPPORT PARITE : HOMME/FEMME

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal a pris acte du rapport de présentation de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

COMPTABILITE COMMUNALE. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

La réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement impliquent pour l'exercice 2020 que le taux de cette taxe soit gelé sur la base de celui de l'année 2019.

Pour mémoire, ce taux de taxe d'habitation était de 22.99 %.

Conformément à l'article 1636 sexies du Code Général des Impôts, il y a lieu de fixer les taux de fiscalité directe locale, leur détermination devant faire l'objet d'une délibération distincte.

Le budget primitif 2020 est présenté sans hausse de fiscalité.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de laisser les taux à leur valeur de l'année précédente et donc de les reporter tel que sur « l'état de notification des taux d'imposition 2020 » soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18,12 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28,66 %

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal vote et arrête le compte administratif 2019 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal qui font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 5 584 393.62 € et un résultat de fonctionnement à affecter de 8 094 668.01 €.

Abstentions : M. PHILIPPE
Mme DESSERY

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

- Soit en excédent de fonctionnement reporté :
R 002 : 2 510 274.39 €
- Soit en section d'investissement pour financer les investissements :
R 1068 : 5 584 393.62 €

Abstention : M. PHILIPPE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRIMITIF 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A la majorité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 et autorise Monsieur le Maire à contracter en fonction des investissements 2020, tout ou partie du programme d'emprunt inscrit au présent budget.

Abstentions : M. LEROUGE
Mme DESSERY

Vote contre : M. PHILIPPE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

1) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « service extérieur des pompes funèbres ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

2) Affectation du résultat 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau (article D002) la somme de 22,63 € (déficit de fonctionnement).

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

3) Budget Primitif 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2020 « service extérieur des pompes funèbres ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

1) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « service de distribution d'eau potable ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

2) Affectation du résultat 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Intégration à l'investissement du budget principal R 1068 : 79 281.66 €

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

1) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « base de tourisme fluvial ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

2) Affectation du résultat 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2019, le résultat de fonctionnement est nul.

De ce fait, aucune affectation de résultat n'est à présenter.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette présentation.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

3) Budget Primitif 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2020 « base de tourisme fluvial ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »

1) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Théâtre, salles municipales et bâtiments communaux à usage commercial ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »

2) Affectation du résultat 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau (article R002) la somme de 431.97€ (excédent de fonctionnement).

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »

3) Budget Primitif 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2020 « Théâtre, salles municipales et bâtiments communaux à usage commercial ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION »**1) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion****Mme DELEVALLEE – Rapporteur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Restauration ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION »**2) Affectation du Résultat 2019****Mme DELEVALLEE – Rapporteur**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2019, le résultat de fonctionnement est nul. De ce fait, aucune affectation de résultat n'est à présenter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette présentation.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION »**3) Budget Primitif 2020****Mme DELEVALLEE – Rapporteur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2020. « Restauration ».

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION ». REPRISE SUR PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**Mme DELEVALLEE – Rapporteur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une reprise de provision de 15 000 € sur les créances douteuses et d'inscrire ce montant sur le budget primitif 2020 de la restauration.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET AVANCES REMBOURSABLES 2020**Mme DELEVALLEE – Rapporteur**

Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

L'exercice budgétaire n'étant pas clôturé, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les participations plafonds. Des états liquidatifs seront fournis en clôture d'exercice afin de justifier les équilibres réels et les versements s'y rattachant.

Subventions d'équilibre de fonctionnement :

| | | Inscriptions budgétaires |
|---------------|--------------------------------------|--------------------------|
| 67441 | Subvention aux budgets annexes | 136 000.00 |
| 020.11 | Théâtre et Location de salles | |
| 67441 | Subvention aux budgets annexes | 148 622.63 |
| 026.2 | Pompes funèbres | |
| 67441 | Subvention aux budgets annexes | 788 320.00 |
| 251.1 | Restaurant scolaire | |
| 67441 | Subvention aux budgets annexes | 10 000.00 |
| 414.1 | Capitainerie | |

Avance remboursable :

| | | Inscriptions budgétaires |
|--------------|--------------------------------|--------------------------|
| 276351 | Subvention aux budgets annexes | 41 900.00 |
| 414.1 | Capitainerie | |

Subventions d'équilibre d'investissement :

| | | Inscriptions budgétaires |
|--------------|----------------------------|--------------------------|
| 2041632 | Subvention équipement | 24 177.05 |
| 251.1 | Restaurant scolaire | |

Autres contributions :

| | | Inscriptions budgétaires |
|--------------|------------------------------|--------------------------|
| 30.21 | SIVU Cambrai - Caudry | 37 000.00 |
| 820.3 | SIVU Murs Mitoyens | 113 560.00 |

COMPTABILITE COMMUNALE. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'ouverture des autorisations de programmes et les crédits de paiements.

COMPTABILITE COMMUNALE. SOMMES A IMPUTER AU COMPTE 6232

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, repas des vœux ;

- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de décès, mariages, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.

COMPTABILITE COMMUNALE. RATIFICATION DES SUBVENTIONS

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A la majorité, le conseil municipal décide du versement des subventions aux associations, clubs ou autres organismes à raison de :

- 1 604 342,00 € (hors CCAS) en subventions de fonctionnement ;
- 37 000,00 € en subventions exceptionnelles ;
- 460 000,00 € au titre de la contribution de la Ville à l'EPCC Ecole Supérieure d'Art
- 8 350,00 € en bourses d'aide à la pratique sportive et culturelle ;
- 8 007,00 € en bourses sportifs de haut niveau ;
- 9 355,00 € pour vacances à Cambrai.

Vote contre : Mme DESSERTY

COMPTABILITE COMMUNALE. MODIFICATION DE TARIFS DE LA FETE COMMUNALE DU 15 AOÛT

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

La Ville organise chaque année le Champ de Foire du 15 août en accueillant sur le territoire de nombreux métiers forains.

Les tarifs sont régulièrement revus en tenant compte des charges occasionnées par cette fête.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'actualiser la grille tarifaire comme suit :

| M² d'occupation | Tarifs |
|--|---------------------|
| de 0 à 550 M ² | Tarifs en vigueur |
| entre 550 M ² et 700 M ² | Forfait de 8 000 € |
| entre 700 M ² et 1 000 M ² | Forfait de 15 000 € |
| Au-delà de 1 000 M ² | Forfait de 18 000 € |

TERRAIN DES SOURCES. DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE REBOISEMENT

Mme GAILLARD – Rapporteur

La ville de Cambrai dispose d'une superficie forestière de 9 hectares environ, appelée terrain des sources, qui est gérée par le biais d'un bail emphytéotique. Ces parcelles, situées sur la commune de Proville, protègent une zone de captage d'eau potable importante.

Cette surface boisée a récemment subi de nombreuses dégradations en particulier une invasion de scolytes, puis des tempêtes en janvier et février 2020. Un abattage préventif important est en cours de réalisation pour sécuriser le site.

Pour préserver la qualité de la ressource en eau potable, il faut maintenant procéder à un reboisement avec des plantations d'essences locales. La ville est accompagnée par l'ONF (Office National des Forêts) pour ce programme de replantation, qui sera subventionné par l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à faire procéder à la réalisation de l'étude et des travaux nécessaires ;
- à faire les demandes d'aides financières, aux partenaires financiers éventuels, au taux le plus élevé possible (80%).

GIRATOIRE DU SDIS SUR RD 630. VENTE DE LA PARCELLE AE 156 AU DEPARTEMENT POUR CREATION D'UN GIRATOIRE

Mme GAILLARD – Rapporteur

Le Département - Conseil Départemental du Nord s'est manifesté en février 2020 pour acquérir la parcelle AE156, d'une surface d'environ 56 m², nécessaire pour réaliser un giratoire.

Situé à l'intersection de la rue du champ de tir et de l'avenue George Pompidou (RD630), ce dernier serait le point d'entrée, côté Cambrai, de la Zone Industrielle de Cantimpré.

Il permettra de fluidifier la circulation, jusque-là régulée par des feux tricolores, lors des interventions du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Cambrai implanté rue du champ de tir.

Toutefois, comme il l'a été précisé au Département, par courrier en date du 11 mars 2020, cette opération sera indissociable de l'aboutissement du rond-point "des Docks" sur les RD939 et 630. En effet, très structurants, ces deux équipements méritent d'être traités simultanément.

La parcelle cadastrée AE156, d'une surface de 56 m², sera cédée au Département au prix net vendeur de 1(un) euro. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- réaliser la vente de la parcelle cadastrée AE 156 au Département du Nord et à signer tous actes s'y rapportant selon les conditions précitées ci-dessus;
- prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

***PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS***

Mme GAILLARD – Rapporteur

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Cambrésis, dont la ville fait partie, a pour mission de poursuivre l'étude et la réalisation de tous les travaux nouveaux ou d'amélioration de distribution publique d'énergie électrique dans l'arrondissement de Cambrai.

Selon le type d'opération portée par ce syndicat, la ville verse des participations aux travaux.

Dès lors qu'il ne s'agit pas d'un appel à contribution relevant de la section de fonctionnement, ces participations prennent la forme de fonds de concours de la commune au syndicat.

Le cadre juridique de ces fonds de concours a été défini par délibération du 2 avril 2019 du comité syndical du SIDEC qui à cette occasion a notamment délégué cette compétence au bureau syndical.

Par délibération en date du 12 février 2020, le bureau du syndicat a inscrit deux opérations à la demande de la ville : la rue Tilvasson et l'avenue du Cateau.

Le financement prévisionnel, inscrit au budget communal, de ces opérations s'établit comme suit :

| Opérations | Montant prévisionnel des travaux (Hors Taxes) | % ENEDIS (Art 8) | % Commune | Solde à la charge du SIDEC | Montant Hors Taxes de la contribution à la charge de la commune |
|------------------|---|------------------|-----------|----------------------------|---|
| Rue Tilvasson | 7 957.03 € | / | 75% | 25% | 5 967.77 € |
| Avenue du Cateau | 45 692.48 | 40% | 15% | 45% | 6 853.87 € |
| Total | | | | | 12 821,65 € |

Bien que dérogoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours au SIDEC dans le cadre de la réalisation des travaux :

- o rue Tilvasson, à hauteur de 75% du montant HT des travaux, et donc plafonné à 5 967.77 euros,
- o avenue du Cateau à hauteur de 45% du montant HT des travaux, et donc plafonné à 6 853.87 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces affaires et à prévoir au budget les lignes de dépenses correspondantes.

REALISATION D'UN ALIGNEMENT RUE DES CROISETTES. ACHAT DE LA PARCELLE AS 752 (ENVIRON 50M²)

Mme GAILLARD – Rapporteur

Deux parcelles cadastrées AS750 et AS751 situées rue des Croisettes sont actuellement enclavées du fait de la non-réalisation de l'alignement par une parcelle cadastrée AS752 constituant dans les faits le trottoir de la rue. Cette parcelle (AS752) n'a pas été détachée en son temps lors de la vente de l'immeuble sis 15 rue du 8 mai (cadastré AS749) dont elle faisait partie (ancien tribunal d'instance – Propriété domaniale).

Il convient à présent de mettre fin à cette anomalie et de prévoir une régularisation foncière dans le but d'incorporer dans le Domaine Public la parcelle AS752 appartenant à ce jour à Monsieur Mickaël DELOEUVRE.

En accord avec ce dernier, la Ville de CAMBRAI rachètera la parcelle cadastrée AS752 au montant de 1 (un) euro pour procéder à la délimitation et au désenclavement des parcelles.

Dans un premier temps, la commune classera cette parcelle dans son domaine privé pour, dans un second temps, l'incorporer au Domaine Public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'acquisition dans les conditions fixées ci-dessus ;
- de donner son accord à l'incorporation dans le Domaine Public de la parcelle AS752 à l'issue de la procédure.

EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL. ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE AD 475 A MONSIEUR BENOIT LAMOURET

Mme GAILLARD – Rapporteur

Le camping municipal a été ouvert en 2005.

Aujourd'hui, l'opportunité se présente d'acquérir une parcelle contigüe qui permettrait son développement.

Cadastrée AD475, sa surface est d'environ 3 069 m² et appartient à Monsieur Benoît LAMOURET, qui a manifesté son accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de l'achat de la parcelle AD 475 à Monsieur Benoît LAMOURET au prix de 8€50 le m² soit un montant total de 26 086,50 €. Les frais afférents à la vente seront à la charge de la Ville.

- d'inscrire au budget les lignes de dépenses correspondantes.

En cas de non réalisation de l'achat dans l'année qui suit la délibération, l'achat et ses accessoires se trouveront annulés de plein droit.

GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE. DESAFFECTATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE ET DES 2 LOGEMENTS DE FONCTION

Mme GAILLARD – Rapporteur

Les parcelles BZ84 et BZ127 abritent aujourd'hui le groupe scolaire La Fontaine ainsi qu'une ancienne école maternelle et deux logements de fonction inoccupés et vétustes, sur un ensemble foncier de 5855 m².

Mis en service en septembre 1970, l'école maternelle et les logements de fonction ont été inspirés par l'architecte Paul VERDEZ et conçus par France-GIRONDE. Le bâtiment de type « Pailleron » nécessitait de nombreux travaux importants de mise aux normes de sécurité qu'il était difficile de justifier, les effectifs étant en baisse. L'école a été abandonnée en octobre 2011 et les classes de maternelle transférées dans le bâtiment de l'école élémentaire. Depuis, les deux logements de fonction ont été plusieurs fois vandalisés et squattés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acter la désaffectation de l'ancienne école maternelle La Fontaine et des deux logements de fonction.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE. VERSEMENT SOLDE SUBVENTIONS 2019. PARTICIPATIONS 2019 ET ACOMPTE 2020

M. SIMEON – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide, dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse, les versements suivants :

- versement du solde des subventions pour l'année 2019 aux structures socio-culturelles de la ville de Cambrai pour un montant de 62 280 euros.

- versement des participations au CCAS pour l'année 2019 pour un montant de 320 515 euros.

- versement des acomptes aux structures socio-culturelles pour l'année 2020 pour un montant de 62 280 euros.

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE. PROJET « C'EST MON PATRIMOINE ». AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION

Mme SAYDON - Rapporteur

Le projet « C'est mon patrimoine » déposé en mars 2020 par le service Ville d'art et d'histoire a retenu l'attention de l'État et pourrait bénéficier de 8000 euros de subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à en solliciter l'attribution de cette subvention.

MUSEE. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE A L'EDITION DU CATALOGUE MONOGRAPHIQUE DE L'ARTISTE FARAH ATASSI

Mme SAYDON - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC Hauts-de-France pour l'aide à l'édition du catalogue monographique de l'artiste Farah Atassi.

L'aide demandée s'élève à 7000 € sur un budget total prévisionnel de 10 000 €, soit une subvention à hauteur de 70% du montant global.

DECLARATION SUPPLEMENTAIRE DES PAUSES MERIDIENNES ET GARDERIES EN ACCUEIL DE LOISIRS

Mme LABADENS – Rapporteur

Pour rappel, toutes les écoles primaires publiques cambrésiennes bénéficient d'un service de garderie le matin et le soir, ainsi que d'un service de restauration et d'animations sur la pause méridienne, dont les tarifs sont fixés en fonction du coefficient CAF des familles, à savoir :

Pour les garderies :

| Coefficient | Tarif à la ½ heure |
|-------------------------|---------------------------|
| 451 et + | 0.75 cts |
| Entre 351 et 450 | 0.70 cts |
| Entre 290 et 350 | 0.65 cts |
| Moins de 290 | 0.60 cts |

Pour les pauses méridiennes :

(10% des recettes sont affectés aux frais liés à la mise en place d'animations).

Tarifs enfants cambrésiens :

| Coefficient par tranche | Tarif du repas en maternelle | Tarif du repas en élémentaire |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 451 et + | 3.10 € | 3.40 € |
| Entre 351 et 450 | 2.50 € | 2.75 € |
| Entre 291 et 350 | 1.85 € | 2.05 € |
| Moins de 290 | 1.25 € | 1.35 € |

Tarifs enfants non-cambrésiens et passagers :

| | Tarif du repas en maternelle | Tarif du repas en élémentaire |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Enfants non cambrésiens | 4.50 € | 5.00 € |
| Tarif passager | 5.40 € | 5.40 € |

A l'unanimité, le conseil municipal décide de déclarer, en accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2020 les garderies et pauses méridiennes :

- des écoles Paul Bert maternelle et élémentaire, Raymond Gernez maternelle et élémentaire, Kennedy maternelle et élémentaire, Pierre Corneille maternelle et élémentaire, Gambetta élémentaire et Du Parc maternelle et des groupes scolaires Jacques Brel, René Coty, La Fontaine et André Malraux.

PERSONNEL COMMUNAL. TRANSPOSITION DU RIFSEEP AUX NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS CONCERNES. CATEGORIES A ET B FILIERE TECHNIQUE

M. PA VILLAIN – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée aux Agents de catégories A et B Filière Technique.
- de dire que l'autorité territoriale fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PERSONNEL COMMUNAL. EMPLOIS SAISONNIERS

M. PA VILLAIN – Rapporteur

Pour répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel dans les différents services municipaux pendant la saison estivale (de juin à septembre), il y a lieu de procéder à la création d'emplois de non titulaires à temps complet relevant de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de 30 emplois à temps complet d'une durée de 3 semaines pour la saison estivale.

Ainsi que pour assurer le bon fonctionnement des piscines municipales, la création d'emplois de non titulaires à temps complet d'une durée d'un mois de :

- Juillet : 7 éducateurs des activités physiques et sportives (titulaire du BPJEPS) ou opérateur des activités physiques et sportives (titulaire du BNSSA) ;
- Août : 7 éducateurs des activités physiques et sportives (titulaire du BPJEPS) ou opérateur des activités physiques et sportives (titulaire du BNSSA)

La dépense est prévue au chapitre charges du personnel du présent exercice budgétaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE CAMBRAI ET LE SIAC

M. PA VILLAIN – Rapporteur

Il est proposé au conseil municipal, en accord avec l'agent concerné, la mise à disposition par la Ville de Cambrai au profit du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'agglomération de Cambrai (S.I.A.C.) d'un agent de catégorie A pour y exercer des missions de responsable administratif et juridique, à raison de 11h00 par mois.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter le principe de cette mise à disposition à compter du 1er juillet 2020 et pour la durée de la délégation de compétence exercée par le S.I.A.C. ;

- du remboursement par le S.I.A.C. à la Ville de Cambrai du traitement et de l'ensemble des primes et indemnités dont bénéficie l'agent, charges patronales comprises et autres dépenses générées par l'agent mis à disposition, selon la quotité de mise à disposition définie dans la convention.

- de préciser que les dépenses et recettes seront prévues aux budgets correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL. VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

M. PA VILLAIN – Rapporteur

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents municipaux qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités suivantes :

- le versement de cette prime est possible pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public et les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Il est proposé la mise en place de 4 taux :

- 250 €
- 350 €
- 500 €
- 1000 € ce qui correspond au plafond maximum par agent.

CONTRAT DE VILLE. PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2020. INVESTISSEMENT. AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Mme WIART - Rapporteur

Il est proposé de déposer un dossier pour conduire un projet de réaménagement de 4 espaces urbains dans la résidence d'Esnes.

Afin d'aménager au mieux les espaces en répondant aux besoins de ses habitants, une démarche de concertation entre les partenaires de l'opération : ville, bailleur, habitants et acteurs sociaux sera engagée.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour conduire le projet de réaménagement d'espaces publics dans la Résidence d'Esnes.

RESEAU DES ELUS REFERENTS EMPLOI. DESIGNATION D'UN REFERENT

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation d'un élu référent emploi.

Est ainsi désignée à l'unanimité : Madame Nathalie DROBINOHA.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES.

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Sont ainsi désignés à l'unanimité:

Commissaires titulaires :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE
M. François WIART
Mme Dominique GAILLARD
M. Pierre-Antoine VILLAIN
Mme Sylvie LABADENS
M. Brahim MOAMMIN
Mme Nathalie DROBINOHA
M. Christian DHENIN
Mme Virginie WIART
M. Nicolas SIMEON
M. Alban DOBREMETS
M. Jean-Pierre BAVENCOFFE
Mme Françoise DEMONTFAUCON
Mme Martine BILBAUT
M. Jean-Marie DEVILLERS
M. Marcel FLAMEIN

Commissaires suppléants :

Mme Maria-José POMBAL
Mme Dominique CARDON
Mme Sylviane LIENARD
M. Michel BARTKOWIAK
Mme Amélia CAFEDE
Mme Laurence SAYDON
Mme Laurence CHARPENET
M. Gérard LAURENT
M. Sylvain TRANOY
M. Christophe SIMPERE
M. Laurent WIART
Mme Christelle BRIQUET
Mme Jeannie BERTELOOT
M. Nicolas SIEGLER
Mme Aline CHATELAIN
M. Benoit VAILLANT

**CONSEIL DE VIE SOCIALE. MAISONS DE RETRAITE VANDERBURCH, GODELIEZ
BOLVIN ET LOUIS PASTEUR.
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES « LES AIRELLES ».
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil de vie sociale de la Maison de retraite Vanderburch, Godeliez-Bolvin, Louis Pasteur et de la Résidence pour personnes âgées « Les Airelles ».

Est ainsi désigné à l'unanimité : Monsieur Jean-Pierre BAVENCOFFE

**CENTRES SOCIAUX. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein des centres sociaux repris ci-dessous :

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Centre Social Martin-Martine et Guise :

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Virginie WIART

Centre Social du Centre Ville :

Mme Dominique CARDON
Mme Françoise DEMONTFAUCON

Centre Social et Familial du Quartier Saint-Roch :

Mme Françoise DEMONTFAUCON

Centre Socio-Culturel Amérique :

Mme Françoise DEMONTFAUCON
Mme Virginie WIART
M. Nicolas SIMEON
Mme Dominique CARDON
Mme Catherine DESSERTY

**ASSOCIATION CAMBRESIS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA VILLE.**

M. LE MAIRE - Rapporteur

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Cambrésis Développement Economique ».

Sont ainsi désignés à l'unanimité :

Assemblée Générale :

Titulaires

M. François-Xavier VILLAIN
Mme Marie-Anne DELEVALLEE

Suppléants

Mme Nathalie DROBINOHA
M. Alban DOBREMETS

Conseil d'Administration :

Titulaire

M. François-Xavier VILLAIN

Suppléant

Mme Marie-Anne DELEVALLEE

AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE